

JOURNEE D'INFORMATION

COMMISSAIRES ENQUETEURS

Les enjeux « risques naturels »

CVRH ARRAS

11 JUIN 2012

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Une définition indispensable

Le risque = Aléa x enjeux x vulnérabilité

Enjeux

Personnes,
constructions,
aménagements,
infrastructures,
patrimoine
historique et
naturel

Aléa

Phénomène
naturel
d'occurrence et
d'intensité
données



les aléas géologiques



glissement de terrain



marnière

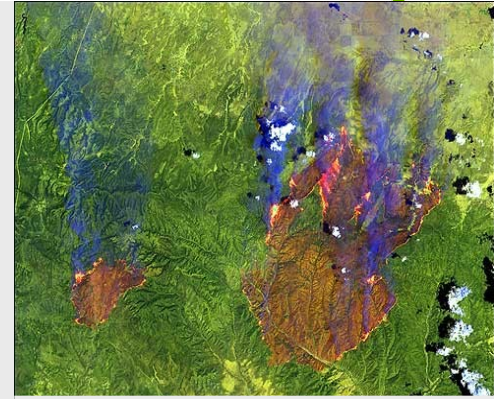
éruption volcanique



éboulement



les aléas atmosphériques



feux de forêt



tempête



avalanche



subsidence

les aléas hydriques

inondation lente



inondation rapide

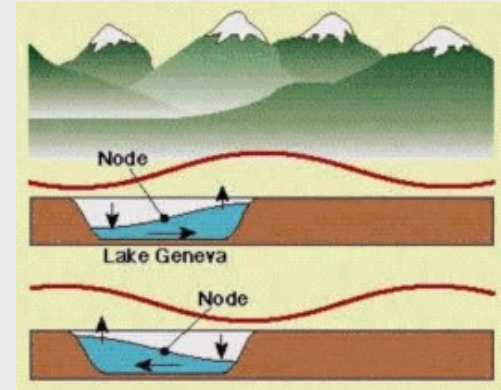


**remontée
des nappes
phréatiques**

submersion



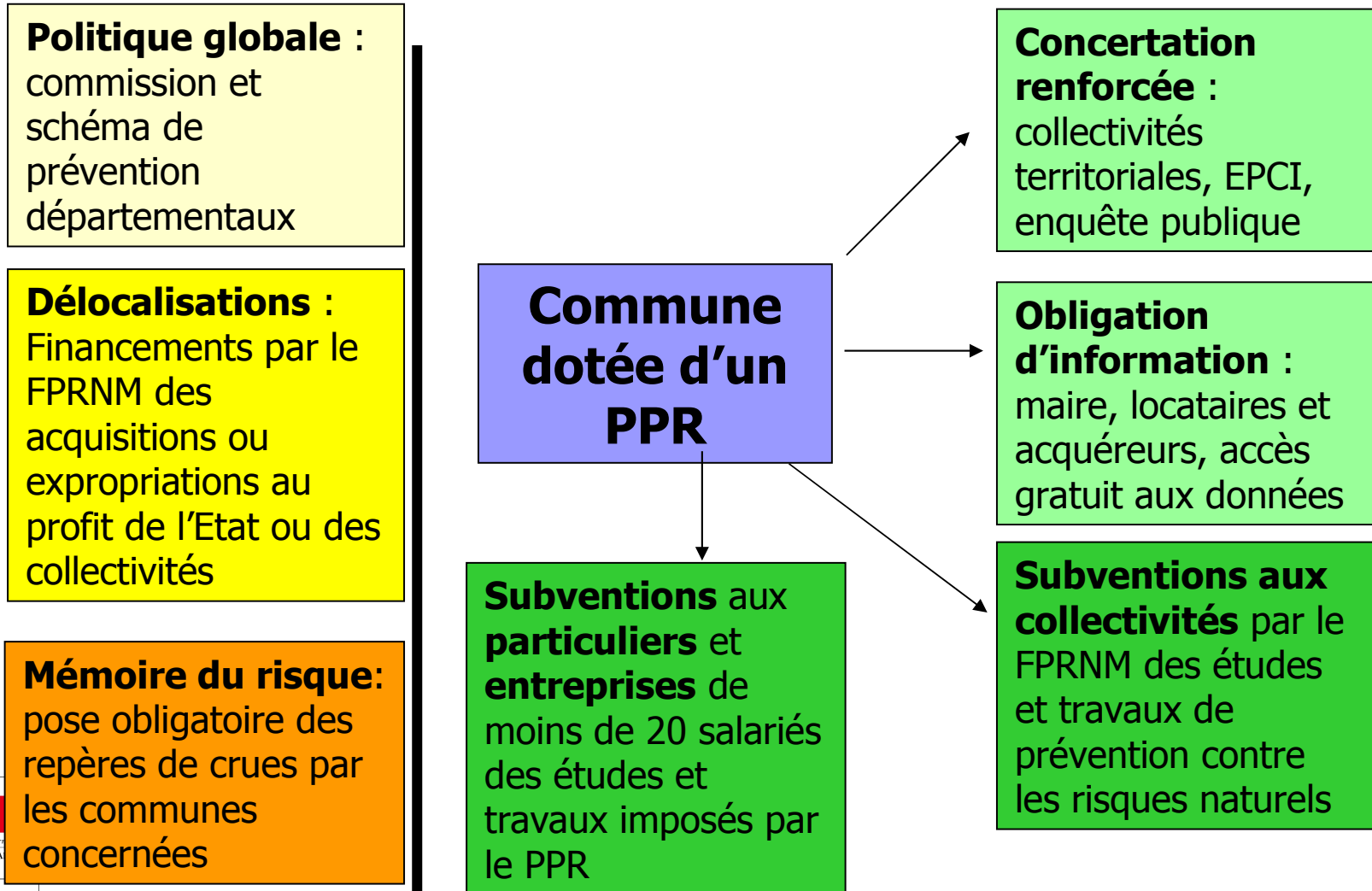
seiche



Contexte législatif et réglementaire

- Art. L.125-2 et L.125-5, R.125-9 à R.125-14 du CE information des citoyens sur les risques majeurs et PPR
- Art. L.561-1 à L.561-5, R.561-1 à R.561-17 du CE mesures de sauvegarde des populations menacées
- Art. L.562-1 à L.562-9, R.562-1 à R.562-12 du CE plans de prévention des risques naturels prévisibles
- Art. L.563-1 à L.563-6, R.563-1 à R.563-20 du CE autres mesures de prévention (sismique effondrement...)
- Art. L.565-1 et L.565-2, R.565-1 à R.565-12 du CE commissions dptales, schémas de prévention des RNM

Principales mesures de la loi risques du 30 juillet 2003



La vulnérabilité

- **Exprime le niveau de conséquences prévisibles de l'aléa sur les enjeux**

C'est la résistance plus ou moins grande à l'événement

Vulnérabilité des personnes

Vulnérabilité des biens

- **La vulnérabilité présente des composantes territoriales et sociétales**

Grande diversité

Interdépendance

Effets « domino » possibles

Les composantes du risque

➤ Un risque est + ou – fort en fonction :

- De la **force de l'aléa** (Intensité, fréquence, durée)
- Des **enjeux exposés, plus ou moins vulnérables**

➤ Réduire le risque c'est :

- **Diminuer l'aléa (Intensité, fréquence, durée)**

ex: mise en place de filets pare-blocs sur les falaises, ...

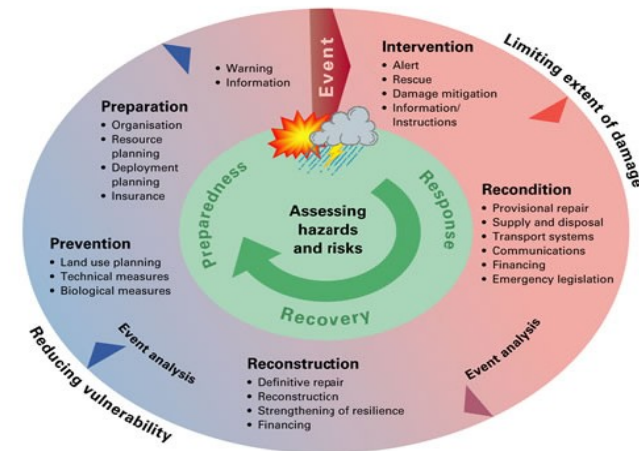
- **Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés (existants et futurs)**

ex: intégrer le risque dans l'organisation des activités, développer une culture du risque, agir sur les structures, ...

- **Diminuer les enjeux existants ou les supprimer (expropriation)**

Les 7 composantes de la politique de prévention

- connaissance des risques avec prise en compte du changement climatique,
- surveillance,
- information du public,
- prise en compte du risque dans l'aménagement,
- travaux de réduction de la vulnérabilité, contrôle des ouvrages,
- préparation à la gestion de crise
- retour d'expérience



Enjeux régionaux

Connaissance des risques avec prise en compte du changement climatique, inventaire et analyse :

- Inondations :
 - par débordement de cours d'eau
 - par débordement de nappes
 - par ruissellement (agricole et urbain)
 - par submersion marine
- Mouvements de terrain :
 - Glissement de pente
 - Chutes de blocs
 - Cavités souterraines dont marnières
 - Retrait-gonflement des argiles
 - Mobilité du trait de côte (côtes meubles, falaises)
- Séismes
- Dignes et barrages



Enjeux régionaux

S'assurer de la prise en compte des risques naturels dans :

- L'étude d'impact : éviter les zones à risques majeurs, réduire ou compenser les effets négatifs
- Le projet : intégration de mesures techniques ou de prescriptions dans la conception du projet (conformité aux règles techniques)

S'assurer de la faisabilité des mesures réductrices et compensatoires, de l'absence d'effets indirects ou induits

S'assurer du suivi de la mise en œuvre des mesures

Les acteurs et leurs prérogatives

- **Préfet** : police spéciale, contrôle de légalité, PAC, collecte et conservation des informations, servitudes d'utilité publique, expropriation, pouvoir de substitution (carence du maire)
- **Maire** : services publics locaux (aménagement et fonctionnement), police générale (administrative, de sécurité et de secours), travaux de protection, information, signalisation et alerte (mesures sûreté)
- **Citoyen** : droit à l'information (en particulier sur les risques), convention d'Aarhus (accès à l'information, participation du public au processus décisionnel et accès à la justice en matière d'environnement)



Compétences du MEDDE

- ➔ Le MEDDE est responsable des actions de protection de la nature, des paysages et des sites et doit veiller à la protection de la diversité, du littoral et de la montagne
- ➔ le MEDDE exerce la police et la gestion des eaux, ainsi que la prévention des risques naturels
- ➔ le MEDDE assure la police des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Services de l'Etat déconcentrés concernés en matière d'environnement

DDT : police de l'eau et des milieux aquatiques, protection des eaux, milieux naturels, zones humides, urbanisme, permis de construire, cours d'eaux domaniaux ...

DDPP : inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (élevage, épandage...)

ARS : qualité des eaux d'alimentation, bruit...
(règlement sanitaire départemental police du maire)

DIRRECTE : inspection du travail (CHSCT)

DREAL : inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (industrie, carrières...)

Les références

- Générales :
 - [www.\(dpt\).pref.gouv.fr](http://www.(dpt).pref.gouv.fr)
 - www.prim.net
- Inondations :
 - www.cepri.net
- Mouvements de terrain :
 - www.infoterre.brgm.fr
 - www.argiles.fr
 - www.bdmvt.net
 - www.bdcavite.net
- Séismes :
 - www.sisfrance.net
 - www.neopal.net

